

Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du jeudi 24 février 2022, 18h00
Palais des Congrès, salle de concert

54 membres sont présents:

Augsburger-Brom Dana, Bohnenblust Peter, Boly Kady, Bord Pascal, Briechle Dennis, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, Cuixeres Manon, Daum Lea-Janka, De Maddalena Daniela, Epper Bettina, Francescutto Luca, Halter Marisa, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Loderer Benedikt, Moeschler Marie, Molina Franziska, Morandi Marcel, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rindlisbacher Hugo, Rodriguez Ugolini Julian, Roth Myriam, Rüber Stefan, Schaffter Gaël, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schiess Christophe, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stettler Urs, Stocker Julien, Stolz Joseline, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Tonon Ariane, Torriani Latscha Isabelle, Trafelet Salome, van der Meer Marion, Vlaiculescu-Graf Christiane, Vouillamoz Naomi, Wächter Olivier, Widmer Patrick, Zumstein Joël

Absences excusées:

Gurtner-Oesch Sandra, Lehmann Caroline, Leuenberger Bernhard, Liechti Kathleen, Wendling Cécile, Wiederkehr Martin

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Steidle Silvia

Présidence:

Strobel Salome, présidente du Conseil de ville

1. Adaptions du règlement des principes d'organisation de l'Administration municipale biennoise et des commissions permanentes élues par le Conseil de ville (règlement d'organisation, RDCo 1.5.2-4)

Vu le rapport du Conseil municipal du 8 décembre 2021, et s'appuyant sur l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. f, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Le règlement des principes d'organisation de l'Administration municipale biennoise et des commissions permanentes élues par le Conseil de ville (RDCo 1.5.2-4) est modifié comme suit:

1a) Art. 11 – Subdivision

En dehors du Secrétariat de direction (délégué / déléguée aux questions financières incl.), auquel est rattaché le Contrôle interne des finances sur le plan administratif, la Direction des finances est subdivisée comme suit en départements:

- a. Finances et impôts
- b. ...*
- c. Immeubles (patrimoine financier)
- d. Informatique et logistique

1b) Art. 15 – Subdivision

En dehors du Secrétariat de direction (y.c. délégué / déléguée à la culture et délégué / déléguée au sport) également compétent pour l'encouragement des activités culturelles et sportives, et auquel est rattachée l'Agence AVS, la Direction de la formation, de la culture et du sport se subdivise comme suit en départements:

- a. Écoles
- b. ...*
- c. ...*
- d. Établissements médico-sociaux de Bienne
- e. Générations & Quartiers (y c. déléguée / délégué au 3^e âge)

2. Les présentes modifications entrent en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté.

2. Téléphonie et système de communication et de collaboration unifiés (unified communication and collaboration [UCC]) avec Cisco / Décompte du crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 08.12.2021 et s'appuyant sur l'art. 40 du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Le décompte du crédit d'engagement n° 280100824, avec des investissements bruts de 467 351 francs, est approuvé.